



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

Liberté
Égalité
Fraternité

**BÉNÉFICIAIRES AGRICOLES
RÉGIME DU BÉNÉFICIAIRE RÉEL SIMPLIFIÉ**

N° 2139-SD
2022



N° 11144*24

Formulaire obligatoire
(art. 38 sexdecies RB de l'annexe III
Au Code général des impôts)

A Identification du destinataire : Adresse de l'exploitation principale (Quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire) Déclarant N° SIRET <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> Exercice ouvert le <input type="text"/> et clos le <input type="text"/> ou période du <input type="text"/> au <input type="text"/> (En cas de création ou de cessation en cours d'année) <input type="checkbox"/> Option pour la dispense de régularisation en fin d'exercice des dépenses relatives aux frais généraux payés à échéances régulières et dont la périodicité n'excède pas un an				ACTIVITÉ EXERCÉE Col. 1 Col. 2																																							
B RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (voir renvois sur la notice n° 2139-NOT-SD)																																											
1 Résultat fiscal : Bénéfice col.1, déficit col.2 (report des lignes FS ou FT de l'imprimé n° 2139B-SD)																																											
2 Revenus de valeurs et de capitaux mobiliers (compris dans les résultats ci-dessus) <ul style="list-style-type: none"> - Revenus exonérés de l'impôt sur le revenu <ul style="list-style-type: none"> - Revenus bruts <input type="text"/> - Quote-part des frais et charges correspondants <input type="text"/> - Revenus nets exonérés (a-b) <input type="text"/> - Revenus imposés à l'impôt sur le revenu <input type="text"/> 	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr><td style="width: 20px;">a</td><td><input type="text"/></td></tr> <tr><td>b</td><td><input type="text"/></td></tr> <tr><td>c</td><td><input type="text"/></td></tr> <tr><td>d</td><td><input type="text"/></td></tr> <tr><td>e</td><td><input type="text"/></td></tr> <tr><td>f</td><td><input type="text"/></td></tr> <tr><td>g</td><td><input type="text"/></td></tr> <tr><td>h</td><td><input type="text"/></td></tr> <tr><td>i</td><td><input type="text"/></td></tr> <tr><td>j</td><td><input type="text"/></td></tr> <tr><td>k</td><td><input type="text"/></td></tr> </table>	a	<input type="text"/>	b	<input type="text"/>	c	<input type="text"/>	d	<input type="text"/>	e	<input type="text"/>	f	<input type="text"/>	g	<input type="text"/>	h	<input type="text"/>	i	<input type="text"/>	j	<input type="text"/>	k	<input type="text"/>	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr><td style="width: 20px;">c</td><td><input type="text"/></td></tr> <tr><td>d</td><td><input type="text"/></td></tr> <tr><td>e</td><td><input type="text"/></td></tr> <tr><td>f</td><td><input type="text"/></td></tr> <tr><td>g</td><td><input type="text"/></td></tr> <tr><td>h</td><td><input type="text"/></td></tr> <tr><td>i</td><td><input type="text"/></td></tr> <tr><td>j</td><td><input type="text"/></td></tr> <tr><td>k</td><td><input type="text"/></td></tr> </table>	c	<input type="text"/>	d	<input type="text"/>	e	<input type="text"/>	f	<input type="text"/>	g	<input type="text"/>	h	<input type="text"/>	i	<input type="text"/>	j	<input type="text"/>	k	<input type="text"/>	3 Abattements et autres déductions <ul style="list-style-type: none"> - Abattement en faveur des jeunes agriculteurs <input type="text"/> - Déduction pour épargne de précaution (art. 73 du CGI) <input type="text"/>
a	<input type="text"/>																																										
b	<input type="text"/>																																										
c	<input type="text"/>																																										
d	<input type="text"/>																																										
e	<input type="text"/>																																										
f	<input type="text"/>																																										
g	<input type="text"/>																																										
h	<input type="text"/>																																										
i	<input type="text"/>																																										
j	<input type="text"/>																																										
k	<input type="text"/>																																										
c	<input type="text"/>																																										
d	<input type="text"/>																																										
e	<input type="text"/>																																										
f	<input type="text"/>																																										
g	<input type="text"/>																																										
h	<input type="text"/>																																										
i	<input type="text"/>																																										
j	<input type="text"/>																																										
k	<input type="text"/>																																										
4 Totaux (reporter le total de la col. 1 et total de la col. 2)																																											
5 Bénéfice (col. 1 – col. 2)																																											
5 bis Revenus compris dans le bénéfice imposable mais exclus de l'assiette de l'acompte du prélèvement à la source (art. 204 du CGI) <ul style="list-style-type: none"> - Plus-value à court terme, subventions d'équipement, indemnités d'assurance compensant la perte d'un élément d'actif - Moins-value à court terme 																																											
6 À détailler en vue du report sur la déclaration de revenus n° 2042 : <ul style="list-style-type: none"> - Bénéfice ou part de bénéfice réalisé par un adhérent CGA ou OMGA - Bénéfice ou part de bénéfice réalisé par un non-adhérent CGA ou OMGA - Déficit éventuellement déductible des autres revenus 																																											
7 Plus-values nettes <ul style="list-style-type: none"> À long terme exonérées <input type="text"/> <input type="text"/> dont art. 151 septies A <input type="text"/> À long terme dont l'imposition est différée (art. 39 quinquies I.1 du CGI) <input type="text"/> A court terme exonérées (dont art. 151 septies, 151 septies A et 238 quinquies) <input type="text"/> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse; margin-top: 10px;"> <thead> <tr> <th style="width: 33%;">Montant</th> <th style="width: 33%;">Déduction art 72D et 72 D bis</th> <th style="width: 33%;">Net imposable</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">- à long terme imposables au taux de 12,80 %</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">- taxées selon les règles prévues pour les particuliers</td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	Montant	Déduction art 72D et 72 D bis	Net imposable	- à long terme imposables au taux de 12,80 %			- taxées selon les règles prévues pour les particuliers																																				
Montant	Déduction art 72D et 72 D bis	Net imposable																																									
- à long terme imposables au taux de 12,80 %																																											
- taxées selon les règles prévues pour les particuliers																																											
7 bis Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession de brevets et actifs incorporels assimilés à 10 %																																											
8 Entreprises implantées en zone franche D.O.M.	Exonération des Plus-values à long terme imposable Au taux de 12,80 % <input type="text"/>	Exonération du bénéfice <input type="text"/>																																									
9 Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif, art 244 quater W <input type="checkbox"/>																																											
10 Revenus imposables au taux marginal <input type="text"/>																																											
Si vous souhaitez modifier votre régime d'imposition dans les conditions prévues à l'article 69 du CGI pour l'exercice suivant, vous pouvez indiquer directement ci-contre votre option : (cf notice) OPTION POUR LE RÉGIME RÉEL NORMAL <input type="checkbox"/>																																											
COMPTABILITÉ INFORMATISÉE																																											
Votre comptabilité est-elle informatisée ? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Si oui, nom du logiciel utilisé : <input type="text"/>																																											

ECF prestataire :

Viseur conventionné CGA ou OMGA
 Nom, adresse, téléphone, adresse électronique :
 - du professionnel de l'expertise comptable ou du viseur conventionné :
 - du CGA ou OMGA :
 - du conseil :
 N° d'agrément du CGA ou OMGA ou du viseur conventionné :



À _____, le _____, le
signature du déclarant

IMPÔT SUR LE REVENU
BÉNÉFICES AGRICOLES : RÉGIME DU BÉNÉFICE RÉEL SIMPLIFIÉ
Annexe au formulaire n° 2139-SD

Nom, prénoms et adresse du déclarant :

D IMMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
N° d'ordre	Nature des immobilisations	Date d'acquisition ou de mise en service	Prix total payé TVA comprise ❶	Montant de la TVA déductible	Valeur hors TVA déductible ❷	Taux d'amortissement	Montant des amortissements	
							Antérieurs	de l'exercice
	1	2	3	4	5	6	7	8
❶ les exploitants non assujettis à la TVA remplissent la colonne 3 mais pas la colonne 5				Total :				
❷ les exploitants assujettis à la TVA remplissent la colonne 5 mais la colonne 3								

E DÉTERMINATION DES PLUS-VALUES ET MOINS-VALUES (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
N° d'ordre	Nature des immobilisations	Date de cession	Prix de cession	Plus-values		Moins-values	
				à court terme	à long terme	à court terme	à long terme
	9	10	11	12	13	14	15
		Total					

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES

- Documents à joindre à la présente déclaration :
- Tableaux nos 2139-A-SD à 2139-E-SD établis sur les formulaires disponibles sur le site impots.gouv.fr.
- La présente déclaration, établie en un seul exemplaire, est souscrite uniquement par voie dématérialisée et transmise au service des impôts du lieu de l'exploitation ou, en cas de pluralité d'exploitations, du lieu de la direction commune ou, à défaut, du lieu de la principale exploitation. Elle doit être souscrite au plus tard le deuxième jour ouvré suivant le 1er mai 2022.
- La déclaration est à souscrire par la femme mariée, lorsqu'elle exerce personnellement l'activité agricole.
- Les contribuables qui réalisent, à titre personnel et à raison de leurs droits dans des sociétés ou groupements placés sous le régime du micro-BA, une recette moyenne, calculée sur les trois années précédentes comprise entre 85 800 € et 365 000 € doivent souscrire deux déclarations n° 2139-SD ; la première, à l'adresse du lieu de l'exploitation en indiquant uniquement les renseignements relatifs aux exploitations gérées à titre individuel; la seconde, à l'adresse du lieu du siège de la direction de la société ou du groupement, en mentionnant tous les éléments comptables de nature à faire apparaître leur part dans les résultats réels de la société ou groupement.
- La production de la présente déclaration ne vous dispense pas de fournir la déclaration d'ensemble de vos revenus, laquelle est à adresser au service des impôts du lieu de votre domicile
- Documents à produire seulement dans certaines situations :
 - A Les exploitants doivent indiquer la valeur vénale de leurs terres et bâtiments au 1^{er} janvier de l'année du franchissement de la limite du micro-BA. Ces renseignements sont à fournir avec la déclaration des résultats de l'année considérée.
 - B Les exploitants agricoles ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations sont tenus de produire l'imprimé n° 2147-bis-SD (tableau des écarts de réévaluation) disponible sur impots.gouv.fr
- Allègements des obligations comptables :
 - A Les dépenses relatives aux frais généraux qui sont payés à échéance régulière et dont la périodicité n'excède pas un an peuvent, sur option de l'exploitant, ne pas donner lieu à la constatation d'une dette lorsqu'elles ne sont pas encore payées à la clôture de l'exercice.
 - B Les frais relatifs au carburant consommés lors des déplacements professionnels de l'exploitant peuvent être enregistrés forfaitairement d'après un barème qui est publié chaque année.
 - C La justification des frais généraux accessoires payés en espèces n'est plus exigée, dans la limite de 1 pour 1000 du chiffre d'affaires réalisé et d'un minimum de 152 €

IMPÔT SUR LE REVENU
BÉNÉFICES AGRICOLES : RÉGIME DU BÉNÉFICE RÉEL SIMPLIFIÉ
Annexe au formulaire n° 2139-SD

Nom, prénoms et adresse du déclarant :

F DÉCLARATION SPÉCIALE À FOURNIR PAR LES SOCIÉTÉS							
Ce cadre concerne toutes les sociétés, associations ou groupements non passibles de l'impôt sur les sociétés à raison de leur activité agricole.							
Nom, prénoms, adresse, date et lieu de naissance, n° fiscal (facultatif pour les personnes physiques) ou SIREN, qualité des associés	Gérant	Part du bénéfice net ou du déficit ❶	Part des revenus de valeurs et capitaux mobiliers ❷	Part de l'impôt versé au Trésor (avoir fiscal ou crédit d'impôt)	Part de la plus-value nette à long terme		
<input type="checkbox"/>							
<input type="checkbox"/>							
<input type="checkbox"/>							
<p>Mentionnez la part respective de chacun des associés dans le bénéfice net ou le déficit indiqué au § 5 du cadre B de la présente déclaration compte tenu de leurs droits, non seulement sur le résultat ressortant des écritures sociales, mais aussi sur les intérêts et appointements statutaires notamment, qui ont portés en déduction pour la détermination de ce résultat et réintégrés pour l'évaluation du bénéfice ou du déficit fiscal.</p> <p>❶</p> <p>❷ Il s'agit de la part revenant à chaque associé dans le montant des revenus de valeurs et capitaux mobiliers, avant déduction de la quote-part des frais et charges y afférents, tels qu'ils ont été déclarés au § 2a du cadre B de la présente déclaration.</p>							
G RELEVÉ DE CERTAINS FRAIS GÉNÉRAUX ❸							
<p>Montant des {</p> <ul style="list-style-type: none"> - Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire toutes taxes comprises ne dépasse pas 69 € par bénéficiaire. - Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacle, qui se rattachent à la gestion de l'exploitation et dont la charge lui incombe normalement. <p>❸ Ce cadre concerne les exploitants individuels dont les frais excèdent, par exercice, 3 000 € pour les cadeaux ou 6 100 € par frais de réception. Les exploitants autres qu'individuels utilisent éventuellement le relevés de frais généraux n° 2067.</p>				<p>Exercice :</p> <table border="1"> <tr><td> </td></tr> <tr><td> </td></tr> </table>			
H DIVERS Si vous êtes membre d'une société ou d'un groupement exerçant une activité agricole ❹, veuillez en indiquer la dénonciation, la forme et l'adresse.							
<p>Il s'agit des sociétés et groupements non passibles de l'impôt sur les sociétés : sociétés de fait ou en nom collectif, indivisions, métayages, sociétés en participation, sociétés civiles de droit commun, groupements fonciers, groupements agricoles d'exploitation en commun, entreprises unipersonnelles à responsabilité limitée ou d'exploitations agricoles à responsabilité limitée.</p>							
I COMPTES BANCAIRES À L'ÉTRANGER							
<p>PARTICULIERS : les particuliers doivent déclarer les comptes bancaires ouverts, utilisés ou clos à l'étranger retraçant des opérations à caractère privé ou professionnel. Cette déclaration, datée et signée, à établir sur un imprimé spécifique n° 3916 à votre disposition dans les centres de finances publiques ou sur papier libre reprenant les mentions figurant sur cet imprimé, doit être jointe à votre déclaration de revenu n° 2042.</p> <p>SOCIÉTÉ À FORME NON COMMERCIALE : les sociétés à forme non commerciale doivent déclarer les comptes bancaires ouverts, utilisés ou clos à l'étranger retraçant des opérations à caractère privé ou professionnel. Cette déclaration, datée et signée, à établir sur un imprimé spécifique n° 3916 à votre disposition dans les centres des finances publiques ou sur papier libre reprenant les mentions figurant sur cet imprimé, doit être jointe à votre déclaration de résultat.</p>							
J CENTRES OU ORGANISMES MIXTES DE GESTION AGRÉÉS OU VISEURS CONVENTIONNÉS (joindre à la présente déclaration l'attestation délivrée par le CGA, l'OMGA ou le viseur conventionné)							
<p>Numéro de centre ou organisme mixte de gestion agréé : Numéro d'identification du centre ou organisme mixte agréé attribué par l'administration lors de l'agrément (6 chiffres).</p> <p>Le bénéfice de la non majoration de 1,15 des revenus est accordé aux titulaires de bénéfices agricoles adhérents à un centre de gestion agréé et aux contribuables qui font appel aux services d'un « viseur conventionné », c'est-à-dire à un expert comptable, une société d'expertise comptable, une association de gestion et de comptabilité, ou une succursale d'expertise comptable autorisée et conventionnée à cet effet par l'administration fiscale (art. 1649 quater L et 1649 quater M du code général des impôts).</p> <p>Le revenu brut est porté directement sur la déclaration complémentaire des revenus n° 2042-C-PRO, rubrique 5 « Revenus agricoles » – régime du bénéfice réel – colonnes « CGA, OMGA ou Viseur ».</p>							

Désignation du déclarant : _____

Durée de l'exercice en nombre de mois : *

Siège de l'exploitation : _____

Durée de l'exercice précédent*

Numéro SIRET* Numéro de CGA ou OMGA : (cf. cadre J, p. 3 du formulaire n° 2139-SD)

Exercice N, clos le :

0

ACTIF		Montant brut ou valeur réévaluée		Amortissements-Provisions		Montant net (col.1 - col. 2)	
		1		2		3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement	AA	AB			
			Autres *	AC	AD		
	Immobilisations corporelles	Terrains *		AE	AF		
		Améliorations du fonds *		AG	AH		
		Constructions *		AJ	AK		
		Installations techniques, matériels et outillage *		AL	AM		
		Plantations pérennes *		AN	AP		
		Autres immobilisations corporelles *		AQ	AR		
		Immobilisations corporelles en cours		AS	AT		
		Immobilisations financières (2)		AU	AV		
		(5)	Total I	AW	AX		
ACTIF CIRCULANT	Stocks *		AY	AZ			
	Avances et acomptes versés sur commandes		BA	BB			
	Créances (3)	Clients et comptes rattachés *	BC	BD			
		Autres * (3)	BE	BF			
	Valeurs mobilières de placement		BG	BH			
	Caisse, banques, C.C.P et autres disponibilités		BJ	BK			
	Charges constatées d'avance * (3)		BN	BO			
		Total II	BP	BQ			
TOTAL DE L'ACTIF (I+II)		BR	BS				

PASSIF				Exercice N (Net)		
CAPITAUX PROPRES	Capital social (dont versé.....) ou individuel *		CA			
	Écarts de réévaluation			CB		
	Réserves et report à nouveau (dont report à nouveau)	CD			CC	
	Résultat de l'exercice				CE	
	Subventions d'investissement et provisions réglementées *	CT			CF	
	(dont subventions d'investissement)					
			Total I	CG		
Provisions pour risques et charges			Total II	CH		
DETTES (4)	Concours bancaires courants et découverts bancaires			CR		
	Autres emprunts et dettes assimilées	CO			CS	
			(dont emprunts fonciers)			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				CJ	
	Fournisseurs et comptes rattachés *				CK	
	Autres dettes				CL	
	Produits constatés d'avance				CM	
			Total III	CN		
TOTAL DU PASSIF (I+II+III)				CP		

Désignation du déclarant : _____

A – RÉSULTAT COMPTABLE Exercice N, clos le

PRODUITS D'EXPLOITATION	Production vendue	produits végétaux					EA		
		produits animaux					EB		
		produits transformés					EC		
		animaux					ED		
		autre production vendue (biens et services)					EE		
		Variation d'inventaire : animaux reproducteurs*						EF	
		Variation de production stockée*						EG	
		Production immobilisée*						EH	
		Production autoconsommée*						EJ	
		Indemnités et subventions d'exploitation (dont remboursement forfaitaire TVA)		EK				EL	
	Autres produits (dont quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		EM				EN		
	Total des produits d'exploitation (I)							EP	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats	d'approvisionnement					EQ		
		d'animaux					ER		
		autres achats et charges externes*					ES		
		Variation de stock*						ET	
		Loyer, fermage et charges locatives						EU	
		Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxes foncières)		EO				EV	
		Rémunération* (dont rémunération du travail de l'exploitant)		EW				EX	
		Cotisations personnelles de l'exploitant (dont cotisations obligatoires hors CSG/CRDS)		DH				EY	
		dont cotisations facultatives Madelin	DL		dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	DM			
		Autres charges sociales						DG	
		Dotations aux amortissements et provisions*						EZ	
		dont provisions	HJ		dont amortissement du fonds en application de l'article 39, 1-2°, al.3	HM			
		Autres charges (dont quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		FA				FB	
	Total des charges d'exploitation (II)							FC	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)								FD	
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (dont produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement)		DJ				III	FE	
	Produits exceptionnels*						IV	FF	
	Charges financières (dont charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement)		DK				V	FG	
	Charges exceptionnelles*						VI	FH	
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI)								FJ	
B - RÉSULTAT FISCAL		Bénéfice comptable col. 1, déficit comptable col. 2			(exercice N)	FK		FL	
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles						FM		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles						FN		
	Impôts et taxes non déductibles						FO		
	Divers* (à détailler sur feuillet séparé) (dont provisions non déductibles)			HK			FP		
Déductions	Régimes particuliers applicables dans les départements d'Outre-mer*							FQ	
	Déduction « Zone franche D.O.M »							JS	
	Divers* (à détailler sur feuillet séparé) dont déduction exceptionnelle (art.39 decies du CGI)			HL				FR	
RÉSULTAT FISCAL						Bénéfice col.1 Déficit col. 2	FS	FT	
Effectif moyen du personnel		HA	Superficie mise à la disposition par l'associé		HB			GA	
								Montant de la TVA collectée	
Superficie de l'exploitation*	HC	Totale	HD	En faire-valeur direct	HE	En fermage	HF	En métayage	
								Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)*	
L'exploitation est-elle totalement (1) ou partiellement (2) assujettie à la TVA ? Porter le chiffre correspondant à votre situation dans la case ci-contre								Montant de la TVA déductible afférente aux stocks*	

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2139-NOT-SD disponible sur le site impots.gouv.fr

N° 15946*04 N° de dépôt

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL (liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

Néant

Exercice clos le

N° SIRET

Dénomination de l'entreprise

Adresse (voie)

Code postal Ville

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique, Dénomination, N° SIREN, % de détention, Nb de parts ou d'actions, Adresse (N°, Voie, Code postal, Commune, Pays)

Forme juridique, Dénomination, N° SIREN, % de détention, Nb de parts ou d'actions, Adresse (N°, Voie, Code postal, Commune, Pays)

Forme juridique, Dénomination, N° SIREN, % de détention, Nb de parts ou d'actions, Adresse (N°, Voie, Code postal, Commune, Pays)

Forme juridique, Dénomination, N° SIREN, % de détention, Nb de parts ou d'actions, Adresse (N°, Voie, Code postal, Commune, Pays)

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2), Nom patronymique, Prénom(s), Nom marital, Naissance (Date, N° Département, Commune, Pays), % de détention, Nombre de parts ou d'actions, Adresse (N°, Voie, Code postal, Commune, Pays)

Titre (2), Nom patronymique, Prénom(s), Nom marital, Naissance (Date, N° Département, Commune, Pays), % de détention, Nombre de parts ou d'actions, Adresse (N°, Voie, Code postal, Commune, Pays)

Titre (2), Nom patronymique, Prénom(s), Nom marital, Naissance (Date, N° Département, Commune, Pays), % de détention, Nombre de parts ou d'actions, Adresse (N°, Voie, Code postal, Commune, Pays)

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M. pour Monsieur, MME pour Madame

N° 15946*04
N° de dépôt

FILIALES ET PARTICIPATIONS
(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

Néant ¹

Exercice clos le

N° SIRET

Dénomination de l'entreprise

Adresse (voie)

Code postal Ville

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>		
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>		
Adresse :	N° <input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>		
	Code postal <input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>	Pays	<input type="text"/>
Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>		
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>		
Adresse :	N° <input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>		
	Code postal <input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>	Pays	<input type="text"/>
Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>		
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>		
Adresse :	N° <input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>		
	Code postal <input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>	Pays	<input type="text"/>
Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>		
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>		
Adresse :	N° <input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>		
	Code postal <input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>	Pays	<input type="text"/>
Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>		
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>		
Adresse :	N° <input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>		
	Code postal <input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>	Pays	<input type="text"/>
Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>		
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>		
Adresse :	N° <input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>		
	Code postal <input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>	Pays	<input type="text"/>
Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>		
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>		
Adresse :	N° <input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>		
	Code postal <input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>	Pays	<input type="text"/>
Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>		
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>		
Adresse :	N° <input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>		
	Code postal <input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>	Pays	<input type="text"/>

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

Désignation de l'entreprise : _____

A		NATURE DES PROVISIONS	Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotation de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires					
	Autres provisions réglementées					
		Provisions pour risques et charges				
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations					
	Sur stocks en cours					
	Sur clients et comptes rattachés					
	Autres provisions pour dépréciation					
		TOTAL				
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES						
				Dotations	Reprises	
Immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel et outillage						
Installations générales, agencement, aménagements divers						
Matériel de transport						
Autres immobilisations corporelles						
				TOTAL		
C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT						
<small>(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)</small>						
1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes					
2						
3						
4						
5						
						Total à reporter ligne HK du tableau n° 2139-B-SD

En matière de crédits et de réductions d'impôt, vous devez compléter l'imprimé n° 2069-RCI-SD en vigueur au moment de l'utilisation de la déclaration 2139-SD disponible sur le site www.impots.gouv.fr

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports)	JQ	<input type="checkbox"/>
--	----	--------------------------